No 10 juillet 1988

P.P. 1052 Le Mont

Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur:
Rémy Vaucher, municipal

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont

AUX 4 COINS DU MONT

à savoir

On cherche ...

Le service d'aide familiale Le Mont - Cugy cherche une coiffeuse acceptant de se rendre à domicile pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresse à M. Rémy Vaucher, président, ch. du Mottier 3, 1052 Le Mont, tél. 32 00 03.

Vacances

On nous fait savoir que la Boucherie Piguet du Grand-Mont réouvrira ses portes le mardi 9 août ! Qu'on se le dise !

Le cabinet du Dr L. Walter vétérinaire sera fermé du 28.7.88 au 21.8.88. Rte du Grand-Mont 33, 1052 Le Mont.

La Société de développement vous invite.

Vous avez participé à la manifestation du 1er août. Vous avez constaté combien le feu resplendissait, pétillait et dégageait de chaleur. Vous avez apprécié l'ambiance chaleureuse sous la cantine, l'animation toujours sympathique et bonhomme de l'orchestre Raymond-Bernard. Alors, vous savez qu'il faut remonter sur l'esplanade du Châtaignier le

2 août dès 19 h. 00, pour manger
les saucissons à la braise

Vous êtes en vacances. Vous profitez du temps merveilleux de l'été. Vous avez été à la plage ce mardi 2 août et le corps gorgé de soleil, vous souhaitez trouver de la fraîcheur et du calme pour terminer votre journée; une bonne solution:

venir nous rejoindre au Châtaignier
et déguster une bonne salade
accompagnée de saucissons
à la braise.

Vous travaillez, un 2 août ! Hélas ! Vacances finies ou pas commencées. Vous en avez "raz le bol" de bosser pendant que les autres flemment. Pourquoi ne pas profiter de l'aubaine, ne rien faire si ce n'est:

venir prendre un bon
rafraîchissement au Châtaignier
Vous ne résisterez pas à nos
saucissons à la braise et salades

Notre invitation est-elle gratuite ? Non, bien sûr ! Mais pour Fr. 4.– par personne, vous n'hésiterez pas à inviter à votre tour vos connaissances, amis et toutes personnes en vacances au Mont-sur-Lausanne à venir

faire l'ambiance au Châtaignier
le 2 août 1988, dès 19 h. 00

Nous vous y attendons avec joie, les frigos bien garnis, les saucissons bien dodus et juteux à souhait, la salade fraîche et "rapicolante".

Le président
P.-A. Jan

Stop !

Grande fête autour de l'Eglise le dimanche 28 août 1988:

- Culte à 10 h. animé par les jeunes.
- 11 h. ouverture des stands, artisanat, jeux, musique.
- 12 h. restauration service, avec saucisses, frites, salades, etc...
- Animation tout l'après-midi jusqu'à 18 h. avec la radio "Crazy FM" sur place avec de nombreux cadeaux.
- Thés et gâteaux servis vers 16 h.
- Venez seuls ou en famille, nous vous attendons dans la bonne humeur et la décontraction.

Les J.P. du Mont

Armes de guerre

Le comité rappelle à tous que le Tir à prix et le Tir des Dames, doté du challenge Jean-Marc Petermann, auront lieu au stand du Châtaignier le 20 août de 13 h. 30 à 18 h. et le 25 août de 17 h. 30 à 19 h. 30.

Le comité

reflets du législatif

Le Conseil communal s'est a nouveau réuni le 20 juin dernier. Il s'est occupé des comptes 1987 et du rapport de la Municipalité sur la gestion 1987. Il a également dû se pencher sur l'arrêté d'imposition 1989 - 1990 qu'il a accepté.

La séance a été présidée par M. Daniel Grosclaude, président, en présence de la Municipalité.

Les comptes 1987 ont été examinés par une fiduciaire et par la commission des finances qui a relevé la compétence de la Municipalité au cours de cet exercice ainsi que la clarté des comptes tenus par notre boursier, M. Eric Besson. Le résultat des comptes acceptés par le Conseil communal se présente somme suit:

Les produits	Fr. 11'268'819,25
Les charges	Fr. 9'324'744,54
Excédents produits av. investis.	Fr. 1'944'074,71
Totaux	Fr. 11'268'819,25

La commission de gestion composée de Mme Marie-Claude Robert, de MM. Pierre Barras, Marc-Antoine Staub, Raymond Annen, Jean-Pierre Capt, Michel Fleury et Jean Golay, a examiné le rapport de la Municipalité sur la gestion 1987. C'est avant tout la réussite de l'introduction de l'informatique dans notre administration qu'il faut retenir du rapport de la commission qui formule encore quelques propositions d'amélioration d'installations, en particulier dans l'ancien collège du Mottier. Après des débats qui ont porté sur des détails plus que sur des

principes, le Conseil a adopté le rapport de gestion 1987.

Au chapitre des communications de la Municipalité et des propositions individuelles M. Marcel Guex a rappelé les compétences de notre police municipale à savoir:

- Les agents de la catégorie I ne dénoncent que les fautes de stationnement et les contraventions pour le non respect des signaux routiers.
- Ceux de la catégorie II sont compétents pour constater et dénoncer toutes les contraventions aux règles fédérales et cantonales, à l'exception du dépassement de la vitesse imposée par un signal ou fixée par la loi.

Mme Michèle Genier se faisant porte-parole des parents des enfants de l'école enfantine du petit collège des Planches a demandé la pose d'une signalisation routière "Ecole" et Mme Nadine Gaillard a remercié la Municipalité au nom des aînés qui ont participé à la Journée des personnes âgées. M. le Syndic a confirmé la volonté de la Municipalité de maintenir cette traditionnelle manifestation, même si cette année la participation ne fut pas record.

Le plan directeur communal

Il composait l'essentiel de l'ordre du jour du Conseil communal qui siégeait, le 13 juin dernier, sous la présidence de M. Daniel Grosclaude, président, en présence de la Municipalité incorpore. M. Pierre-André Jan a rapporté au nom de la commission ad hoc composée de MM. Bertrand Chenevard, président, Henri-Charles Brun, Jean-Pierre Capt, Hubert Barde, Pierre-André Jan, rapporteur, et de MM. Hervé Menétrey, Roger Rigo, Jean-Paul Waldmeyer, suppléants, qui ont également siégé avec voix consultative. Après avoir relevé que le plan directeur a pour but de fixer les objectifs généraux de l'aménagement de la Commune, qu'il n'engage pendant 10 ans que la Municipalité et qu'il n'a pas d'effets juridiques, la commission a présenté quelques considérations sur les zones d'habitation avec règlement spécial, sur l'affectation du Vallon de la Valleyre - Pré d'Ogue ainsi que sur la zone de verdure située au sud-sud-ouest de la Feuillère qu'elle propose d'affecter en zone villas avec plan de lotissement, ce que le Conseil a approuvé.

M. le Syndic a insisté en début de discussion sur la nécessité pour la Municipalité de disposer des moyens nécessaires à l'aménagement du territoire communal, à savoir le plan directeur qui est un document d'intentions à l'usage de la Municipalité, le plan d'affectation des sols qui a un caractère juridique et qui après son élaboration sera mis à l'enquête publique, ainsi qu'un Syndicat de remaniement parcellaire responsable de la répartition des sols agricoles et constructibles. Le plan directeur assure 400 ha. à l'agriculture et 33 ha. à la construction, soit 13 ha. de plus que les 20 ha. du précédent plan de zones, datant de 1968. Des discussions, on peut retenir l'intervention de M. Auguste Jost désirant s'assurer que l'acceptation par le Conseil du plan directeur n'avalisait pas le projet de péréquation réelle, celle de M. Marc-Antoine Staub qui demandait que le Vallon de la Valleyre soit affecté en zone agricole, ce que le Conseil n'a pas accepté et de la commission ad hoc qui a obtenu l'accord du Conseil pour la modification d'affectation d'une zone de verdure en zone de villas avec plans de lotissement près de la Feuillère, au sud du chemin de la Viane. Une votation a bulletin secret, demandée par M. Francis Chabloz, a donné les résultats suivants: 57 oui pour le plan directeur tel que présenté et amendé, 5 non et 1 vote blanc.

M. Bernard Schmutz, municipal des travaux, a présenté à l'assemblée les résultats d'une étude comparative de 2 variantes d'aménagement du carrefour de Coppoz; ces 2 variantes sont premièrement l'aménagement d'un giratoire à l'emplacement du carrefour actuel et deuxièmement la construction d'un giratoire au nord de la Cure. La première variante a reçu les faveurs de la Municipalité. Le coût total estimé à 2,3 millions nécessitera un investissement communal de 1,5 millions environ après déduction d'une subvention cantonale et de diverses taxes. Un crédit d'étude de détail sera demandé prochainement au Conseil.

M. Marc-Antoine Staub a abordé la question d'un engagement moral, voire matériel de notre Commune auprès de Lausanne pour soutenir sa candidature pour l'organisation des Jeux olympiques. Etant donné l'autofinancement de ceux-ci et la prise de position du Grand Conseil qui est prêt à réagir en cas de déficit, la Municipalité reste attentive au développement de cette affaire, sans prendre d'engagements pour l'instant.

En fin de séance, M. Daniel Nusslé a sollicité la Municipalité pour que la limitation de vitesse entre Coppoz et le Petit-Mont soit respectée par les automobilistes qui mettent en danger la sécurité des enfants qui se rendent ou rentrent de l'école. M. Marcel Guex, municipal de la police, a précisé que seule la Gendarmerie était en mesure d'effectuer des contrôles de vitesse.

C'est peu après 23 h. 00 que le Président a levé la séance.

Le secrétaire
B. Salchli

municipalité

Jardin du Souvenir

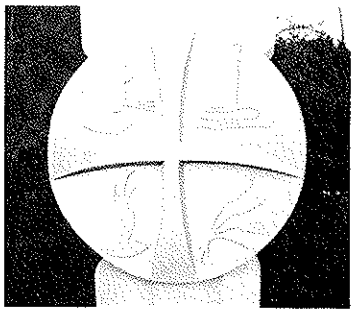

Depuis quelques années déjà des citoyens montains avaient demandé à la Municipalité la création dans dans notre cimetière d'un jardin du Souvenir. C'est maintenant chose faite. Il se trouve à droite de l'entrée principale.

Cet emplacement est réservé aux incinérations. Il est spécialement destiné aux personnes n'ayant plus de famille ou désirant reposer dans "une tombe commune".

L'entretien et les plantations de fleurs sont assurés par la Commune. Sur le dallage qui entoure cet emplacement, des vases et des fleurs peuvent être déposés par les familles des défunts.

La stèle placée dans l'angle du jardin du Souvenir est l'œuvre de M. Jean Buchli, marbrier à Morges. Elle symbolise les quatre éléments indispensable à la vie: l'air, l'eau, la terre et le feu.

R. Henny, municipal

Huiles usées

Nous vous rappelons que les huiles usées ne doivent plus être déversées dans les canalisations.

Les huiles usées végétales (friteuse) et minérales (vidange de moteurs) doivent être versées dans le container spécial mis à disposition de la population. Celui-ci est placé au Grand-Mont, le long de la façade ouest du petit local des pompiers, à proximité de la benne à verre.

Un camion spécial de la Ville de Lausanne (Service d'assainissement) ramassera ces huiles usées le premier jeudi de chaque mois.

R. Henny, municipal

Police municipale

Les appointés Jean-Claude Gruaz et Carlo Dépraz ont été promus au grade de brigadier dès le 1er juillet 1988. Le brigadier Dépraz assure dès lors la place de remplaçant du Commissaire. Pour remplacer l'appointé Alain Ducret tragiquement disparu, M. Dominique Dutruit est entré à la Police du Mont, en qualité d'agent, dès le 1er juin 1988.

Que tous trouvent plaisir et satisfaction dans l'accomplissement de leur tâche.

M. Guex, municipal

dans nos écoles

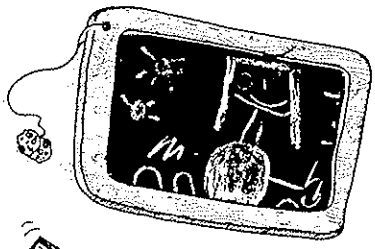

Dessin de Florence

Promotions 1988

Prix d'application

Le Prix d'application est attribué à un élève par classe en récompense de ses efforts au travail et de son attitude générale. Ont obtenu ce prix en 1988:

Classes primaires:
raine Maret,
classe 1P1 de Mme Rochat
Anne-Claude Cherpillod,
classe 1P2 de Mlle Gambazzi
Mélanie Michel,
classe 1P3 de Mlle Rod
Séverine Gendre,
classe 2P1 de Mlle Chevalier
Jérôme Aebi,
classe 2P2 de Mlle Lüthi
Sophie De Vevey,
classe 2P3 de Mlle Guibert
Thomas Lanfranconi,
classe 3P1 de Mlle Ludi
Cédric Magnenat,
classe 3P2 de M. Ramel
Aude Crausaz,
classe 4P1 de M. Durussel
Christine Ménétrey,
classe 4P2 de Mlle Groux
Céline Mivelaz,
classe 4P3 de Mlle Pilet

Classes secondaires:
Stève Zaccarini,
classe 5.1 de Mme Baur
Tanja Foelmli,
classe 5.2 de Mme Bonny
Pascal Graf,
classe 5.3 de Mlle Mourtada
Cécile Jaton,
classe 5.4 de M. Sinner
Hélène Bula,
classe 5.5 de Mme Gueissaz
Muriel Vodoz,
classe 5.6 de M. Gauthey
Grégory Huck,
classe 5.7 de Mlle Welti
Eveline Crisinel,
classe 5.8 de M. Prod'hom
Myriam Bel,
classe 6DT de Mme Ménétrey
Sandrine Schwarz,
classe 6DS1 de M. Liaudet
Steve Muhlbauer,
classe 6DS2 de M. Vaucher
Serge Cruchon,
classe 6SUP4 de M. Paley
Léa Bernhardsgrütter,
classe 7DT de M. Jaeger
Frédéric Huber,
classe 7DS de M. Rochat
Patrick Nessi,
classe 7SUP4 de M. Paley
Nadège Lugrin,
classe 8DT1 de Mlle Gillard
Cornelia Held,
classe 8DS de Mlle Antonioli
Barbara Van den Hoevel,
classe 9DT de M. Chevalier
Martine Gindroz,
classe 9DS de M. Matthey-Doret
Laurence Chauvy,
classe D1 de Mme Barbey
Nicolas Durig,
classe D2 de M. Schaer

Prix de la meilleure moyenne

Le Prix de la meilleure moyenne récompense l'élève secondaire qui obtient la meilleure moyenne générale de sa classe. Ont obtenu ce prix:

Céline Rochat,
classe 5.1 de Mme Baur
Aline Bonard,
classe 5.2 de Mme Bonny
Alain Lecomte,
classe 5.3 de Mlle Mourtada
Julien Mouquin,
classe 5.4 de M. Sinner
Nadia Zuodar,
classe 5.5 de Mme Gueissaz
Laure-Anne Courdesse,
classe 5.6 de M. Gauthey
Laure Gueissaz,
classe 5.7 de Mlle Welti
Magali Ballaman,
classe 5.8 de M. Prod'hom
Barbara Aubert,
classe 6DT de Mme Ménétrey
Stéphane Crausaz,
classe 6DS1 de M. Liaudet
Christine Caltoum,
classe 6DS2 de M. Vaucher
Sandrine Sahli,
classe 6SUP4 de M. Paley
Laurie Barlöcher,
classe 7DT de M. Jäger
Anne Philipona,
classe 7DS de M. Rochat
Sonia Romina Spinello,
classe 7SUP4 de M. Paley
Stefania Marone,
classe 8DT1 de Mlle Gillard
Gaëlle Jaggi,
classe 8DT2 de M. Giroud
Anne Bays,
classe 8DS de Mlle Antonioli
Marlène Martin,
classe 9DT de M. Chevalier
Valérie Sahli,
classe 9DS de M. Matthey-Doret
Sylvie Rapin,
classe D2 de M. Schaer.

Prix des branches

Les prix des branches sont attribués à des élèves libérés de leurs obligations scolaires. Il récompensent les efforts et les meilleurs résultats obtenus dans une discipline.

Prix de français:
Christine Chabloz, 9DT M. Chevalier
Line Jaccard, 9DS M. Matthey-Doret
Prix de mathématiques:
Guy Perret, 9DT M. Chevalier
Yves Perret, 9DS M. Matthey-Doret
Prix de physique/chimie:
Sabine Olivier, 9DS M. Matthey-Doret
Prix de sciences:
Marlène Martin, 9DT M. Chevalier
Prix d'allemand:
Yves Perret, 9DS M. Matthey-Doret
Prix d'éducation physique:
Michel Tonta, D2 M. Schaer
Sabine Olivier, 9DS M. Matthey-Doret
Prix d'économie familiale:
Sylvie Rapin, D2 M. Schaer

Nos félicitations à tous ces heureux lauréats !

Certificats d'études en classe supérieure cuvée 1988

Obtiennent leur certificat d'études en classe supérieure, en même temps que nos félicitations, 24 élèves de la classe 9SUP de M. Matthey-Doret. Ce sont, dans l'ordre alphabétique:

Joël Betrix, Christian Boand, Pierre Borel, Annick Bourgoin, Steve Burnier, Olivier De Montmollin, Laurent Debely, Leilla Depraz, Jean-François Fardel, Eric Foelmli, Stéphane Garcia, Martine Gindroz, Pascal Gysel, Céline Huynh Cong, Line Jaccard, Nathalie Jaton, Marina Mazzamuto, Sabine Olivier, Yves-Charles Perret, Hugues Robert, Valérie Sahli, Frédéric Seiler, Carine Staub, Stéphane Winkler.

Libération 1988

Les élèves suivants ont été libérés de toutes obligations scolaires et nos

meilleurs vœux les accompagnent dans leur vie professionnelle ou dans la poursuite de leurs études.

Classe 7DT de M. Jäger:
Alain Bader.

Classe 8DT2 de M. Giroud:
Nathalie Boesch, Yannick Le Roux, Daniel Rod, Frédéric Scheidegger.

Classe 8DS de Mlle Antonioli:
Laeticia Tribolet.

Classe 9DT de M. Chevalier:
Cynthia Barthuet, Laurent Berset, Anne Cendrine Bocion, Florence Bonzon, Christine Chabloz, Sébastien Chevalley, Bruno Collaud, Katia D'Angelo, Béatrice Henny, Miguel Iglesias, Marlène Martin, Catherine Mast, Guy Perret, Rachel Risse, Hervé Senaud, Barbara Van den Hoevel, Laurent Von Wartburg.

Classe 9DS de M. Matthey-Doret:
Joël Betrix, Christian Boand , Pierre Borel, Annick Bourgoin, Steve Burnier, Olivier De Montmollin, Laurent Debely, Leilla Depraz, Jean-François Fardel, Eric Foelmli, Stéphane Garcia, Martine Gindroz, Pascal Gysel, Céline Huynh Cong, Line Jaccard, Nathalie Jaton, Florian Jeantet, Marina Mazzamuto, Sabine Olivier, Yves-Charles Perret, Hugues Robert, Valérie Sahli, Frédéric Seiler, Cendrine Senaud, Carine Staub, Stéphane Winkler

Classe D2 de M. Schaer:
Sylvie Rapin, Michel Tonta.

Le Mottier se met à la cuisine Thaïlandaise

Tous les jeudis, de 10 h. à 13 h. 30, les élèves de 9SUP suivent un cours d'économie familiale sous la responsabilité de Mme Seiler et de Mlle Grasset. Afin d'élargir leurs connaissances culinaires en direction de l'Orient, Mme Uraiwan Bernard-Boonrojn est venue les initier aux rouleaux de printemps, raviolis aux crevettes, canard laqué de Canton et autres spécialités de la cuisine asiatique. Ce fut également l'occasion de s'entraîner au maniement de baguettes qui se sont avérées bien souvent capricieuses...

Une leçon souriante, une ouverture vers un autre mode de vivre et une expérience originale à renouveler en 1989 !

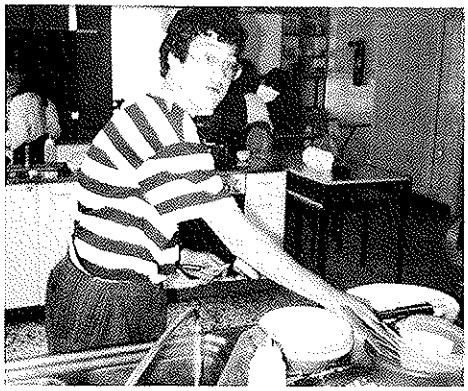

Qu'il soit vaudois ou thaïlandais, le moment de la vaisselle n'est pas le plus apprécié...

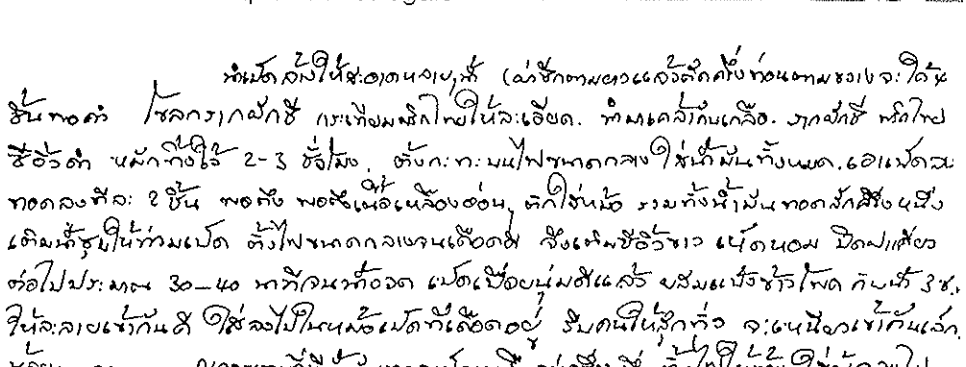

La recette du canard aux épinards, en version originale...

Classe sans frontière

Que peut-il bien se passer dans la tête de Leilla, élève de 9SUP, lorsqu'elle lit sa lettre qui lui arrive de Ouagadougou ? Que pense-t-elle quand son correspondant lui parle de la devise du Bourkina-Faso, elle qui ignore celle de son pays ? Comment interpréter la réaction envieuse de la classe du Mont face au plan du lycée burkinabé qui a la chance de posséder un terrain de volley-ball dans sa cour ?

C'est cette confrontation qui rend le dialogue si riche, qui permet à deux élèves de se parler de tout, sans même s'etre vus.

Souvent j'ai rêvé d'expérimenter ce style de correspondance mais chaque fois ce sont des problèmes matériels qui m'ont bloqué. Il n'en sera pas de même cette fois car l'organisation d'Ecoles sans frontières permet d'avoir une enseignante vaudoise, Martine Morier, à Ouagadougou. De plus le projet est complet et comporte plusieurs phases:

1. La première est classique: correspondre pour se connaître, Martine Morier se chargeant de trouver la classe la mieux adaptée à l'âge et au niveau de vos élèves.
2. Dans un second temps, l'action peut devenir financière afin d'aider les élèves à acquérir le matériel nécessaire à leurs études. Tous les achats sont faits à Ouagadougou par les collègues concernés.
3. La dernière phase consiste à participer à la création d'un jardin potager. Sa production suffira d'abord aux besoins de la cantine scolaire puis permettra, par la vente des surplus, d'améliorer les conditions matérielles de l'école.

Si cette expérience pédagogique et humaine vous intéresse, adressez-vous directement à Martine Morier, boîte postale 3306, Ouagadougou, Burkina-Faso.

Vous pourrez aussi obtenir des renseignements auprès de Willy Randin "Nouvelle Planète", 1049 Assens, tél. 021/881 23 80.

B. Matthey-Doret, 9SUP

le conseil du vétérinaire

Il peut arriver que dans une même famille, Monsieur aime les chiens, Madame les chats, les enfants les lapins, etc.

Peut-on faire cohabiter plusieurs

espèces animales ? Naturellement ! A priori, tout est possible. Nous nous bornerons ici à donner quelques conseils généraux sur la meilleure façon de procéder, sans tenir compte des nombreuses exceptions existant dans ce domaine.

Lors de l'adoption d'animaux d'espèces différentes, il est dans tous les cas préférable de les prendre en même temps et jeunes. Eduqués ensemble, ils sauront qu'ils font partie de la même famille. Au cas où vous posséderiez déjà un animal adulte, il faut choisir le nouveau venu très jeune, car, en règle générale, les animaux ne s'attaquent pas aux bébés.

Il faut savoir aussi qu'il est plus facile d'adopter un chien lorsque l'on possède déjà un chat que le contraire.

De toute manière, évitez les espèces naturellement opposées, comme chien de chasse et lapin, chat et souris, etc. L'instinct primitif de l'animal peut se réveiller à tout moment, malgré un apparente cohabitation pacifique, voire amicale.

En conclusion: si vous avez du doigté, beaucoup de patience, un cadre de vie harmonieux, une bonne connaissance des espèces que vous adoptez, vous avez déjà accompli les trois quarts du travail.

Dr L. Walter

nos sociétés

Union instrumentale

Une société locale dont le nom était à la une des Montaines et Montains en début d'année, en voie de disparition, comme la rage dans ce canton, et bien non, elle est encore là, bien vivante, forte de 32 membres. Elle l'a prouvé pas sa soirée annuelle du 16 avril dernier, un public pas très nombreux, mais chaleureux et sympathique jusqu'au petit matin. Merci encore à toutes celles et ceux qui nous ont soutenus financièrement en s'acquittant d'une carte de membres passifs ainsi que d'une annonce dans notre programme. Présente au Giron des chorales, au Mont, le dimanche 2 mai, au marché le samedi suivant, elle se manifeste sur la place du Petit-Mont. Elle est société invitée à l'amicale des fanfares de la noble contrée de Miège et environs. Elle se classe 4ème au concours de marche du Giron des musiques de la Haute-Broye, le 12 juin, à Epalinges. Elle se manifeste encore par ses concerts de quartiers, aux Martines, Grand-Mont, et les Planches au mois de juin. Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour remercier le public qui a assisté à ces concerts et nous le remercions de sa générosité toujours bien appréciée de nos membres. Elle sera présente, "eh oui", au cortège de la Fête Nationale, à l'église un dimanche d'automne. Elle est bien là, à disposition de nos autorités, de nos sociétés locales avec un nouveau directeur, un enfant du Mont, fils d'un membre fondateur de notre société et dont la maman est membre active depuis de nombreuses années à l'Echo des Bois, société amie. Il s'agit de M. René Lambelet, adj. fanfare militaire.

Sur cette lancée, le comité s'adresse à vous, Montaines et Montains, adhérez à notre société, et si, par hasard, vous ne savez pas jouer d'un instrument, inscrivez-vous, adultes, filles et garçons à notre école de musique. Le comité est toujours là pour vous aider et vous donner des conseils en commun avec notre directeur. Les cours reprendront en septembre prochain. Alors n'hésitez pas à vous inscrire auprès de M. Michel Henny, les Buchilles, 1052 Le Mont. Par ce geste, vous renforcerez les effectifs de l'Union Instrumentale du Mont, qui, par cet apport de nouveaux membres, pourra continuer à animer, en toutes occasions, notre chère commune.

Le comité

F.S.G.

Une nouvelle fois, le mois de juin est arrivé, nos jeunes sont allés mesurer leurs forces et leur adresse à la Fête régionale de la Côte. Cette année, c'est St-Prex qui accueillait toute cette jeunesse sportive.

Le samedi était réservé aux concours individuels.

Athlétisme, catégorie "écoliers A": 13e Steeve Muhlbauer avec distinction.

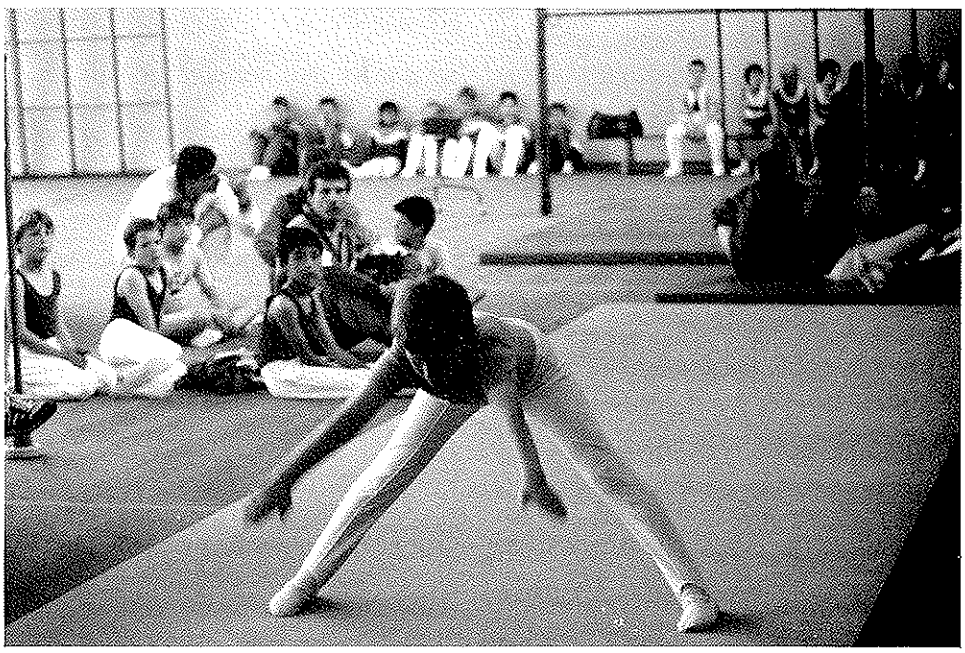

Catégorie "écoliers B"

48e Christophe Girardet
76e Marcus Schweizer

Catégorie "écoliers C"

20e Xavier Cornaz avec distinction
26e Julien Gamba avec distinction
57e Sebastien Gamba
69e Julien Rémy
80e Xavier Schwarz

Gymnastique aux agrès cat. G1

8e Loris Corbaz avec distinction
17e Pierre Dupuis
18e Bastien Corbaz

Catégorie G2

4e Nicolas Giordano
8e Christian Kinder
13e Cédric Fullemann
25e Patrice Marti

Catégorie G3

10e Thierry Chevillat
16e ex. Frédéric Huber
16e ex. Olivier Corbaz

Le dimanche, c'est les concours par section qui ont occupé nos jeunes gymnastes.

Nos petits de 6 à 10 ans ont obtenu un beau 4e rang sur 10 en production de classe. Ils ont terminé 21e au concours de section et 43e à la course d'obstacles. Nos grands jeunes gymnastes (11 à 16 ans) sont brillament sortis 1er de leur catégorie au concours de section et 17e à la course d'estafette.

La section des pupillettes avait délégué les plus petites, mais pas les moins mignonnes, pour la représenter. Petites mais pétries de talent prometteur, puisqu'elles sont revenues avec un 6e rang sur 22 en production de classe, agrès et partie musicale imposés. Un 6e rang à la course estafette porte avec ballon et un 28e rang à la course estafette complètent ce palmarès pleine de promesses.

A la fête cantonale à Orbe, nos grands jeunes gymnastes invités pour une démonstration, ont enchanté le public avec leur numéro des poissons, une démonstration pleine de couleurs, qui avait déjà ravi les spectateurs de notre dernière soirée. Bravo à tous !

Dates importantes:

3 septembre:
Concours interne avec un après-midi familial et ludique.

2 et 3 décembre:
Nos traditionnelles soirées annuelles.

M. Henchoz

de nos lecteurs

Sur la grève

Sur le sable où l'on ne dort pas
au bord de la mer et son jupon qui n'en finit pas
je suis là
L'air est salé
et mes cheveux encore mouillés
Je ne pense à rien de réel
pas plus de terre que de ciel.

Le phare curieux tourne sa tête
pour une bateau ou une mouette
Deux grands ciels bleus qui se regardent
et se sourient,
un tableau qui n'a pas de fond
on en cherche en vain l'horizon.

Je m'étendrai longtemps dans les plumes de lumière
écoutant ma poitrine résonner en sol creux,
ne pouvant retenir des pensées en poussière
à peine formées, qu'emportées vers le bleu.

Il n'y a pas de reflets qui glissent
et la brise traînant son odeur de silice.

Violette Corbaz
Canaries, printemps 1985

Le Sonnet de Bonheur

Avec un coeur aimant partager sa maison,
Travailler tout le jour pour narguer les névroses
Se reposer le soir en respirant les roses,
Ou lire au coin du feu dès la froide saison.

Se garder des flatteurs déformant la raison,
Laisser la basse envie aux vaniteux moroses,
Sur les actes d'autrui, garder les lèvres closes,
En deça de l'orgueil, tracer son horizon.

Etre sincère, honnête et juste pour soi-même,
Aimer les malheureux, rendre heureux qui vous aime,
Etre bon sans jamais craindre d'user son cœur.

Des aïeux disparus, honorer la mémoire,
Mépriser les honneurs, les titres et la gloire,
C'est conduire sa vie au chemin du bonheur.

Poème envoyé par
V. Borgeaud

Dictons d'août

- Août en sècheresse, n'apporte point richesse.
- Fine pluie de Saint-Augustin, c'est comme s'il pleuvait du vin.
- S'il pleut en août, c'est du miel et du moût.
- A la mi-août, le temps s'arrange ou défait tout.
- En août comme aux vendanges, ni fêtes, ni dimanches.

Pensée du mois

- Une vie sans fêtes est comme une longue route sans auberges.

Pensée grecque

Dictons de septembre

- Soleil qui se couche avec son chapeau, ne se lèvera qu'avec son manteau.
- Saint-Lambert pluvieux est suivi de douze jours dangereux.
- Septembre humide, pas de tonneaux vides.
- Pluie abondante en automne, p[illegible] temps sec nous donne.

Pensée du mois

- Il n'est pas nouveau d'appeler raison d'Etat la faiblesse de le raison.

Pensée espagnole de Solis

prochain journal

Parution
Fin septembre 1988.

Date limite du dépôt des articles
10 septembre 1988.

Rédacteur
M. Rémy Vaucher
Chemin du Mottier 3
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone (021) 32 00 03